



Revue de Presse

Mario Lamontagne, Responsable à l'information

Syndicat des employé-e-s
de métiers d'Hydro-Québec

Fiers de notre passé

Maîtres de notre avenir

10 Mars 2011

Hydro-Québec devra réduire ses tarifs

Jean-François Cloutier

Argent

Mise à jour: 9 mars 2011 | 14h38

La Régie de l'énergie demande à Hydro-Québec de réduire ses tarifs de 0,4 % à compter du 1er avril 2011. La baisse réclamée représente une première dans l'histoire d'Hydro-Québec.

Dans un communiqué au jargon très technique diffusé aujourd'hui, la Régie explique ne pas avoir accédé à une demande d'Hydro-Québec qui réclamait un maintien des tarifs à leur niveau actuel pour l'année tarifaire 2011-2012.

Le refus de la Régie s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt à long terme, une variable qui a un effet positif sur les résultats financiers d'Hydro-Québec, qui emprunte des sommes énormes sur les marchés pour financer ses méga-projets hydroélectriques.

La Régie a jugé qu'Hydro pouvait dans ce contexte se permettre d'encaisser une baisse de tarifs pour ses clients résidentiels.

«En tenant compte de la mise à jour du taux de rendement sur l'avoir propre d'Hydro-Québec Distribution et des modifications apportées à ses charges d'exploitation, la Régie autorise Hydro-Québec à récupérer un revenu requis estimé à 10 702,7 M\$ pour l'année témoin 2011, soit 39,1 M\$ de moins que sa demande», explique la Régie.

Afin de maintenir le signal de prix à la marge, la Régie demande au Distributeur d'appliquer cette baisse sur le prix de la première tranche d'énergie pour les tarifs résidentiel et généraux, tout en maintenant le prix de la redevance et celui de la puissance.

